

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 30 mai 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 30 du mois de mai à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 23 mai 2022.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Jean Pierre BUERBA, Marc CAUMONT, Anne DUNAN, adjoints,

Kate MARIE, Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Jean Philippe DELARUE,

ABSENTS EXCUSES

Anne-Laure JEAN-BAPTISTE

Raphael BENOIT

Jean-Baptiste GRANGE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Kate MARIE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **19 avril 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du **19 avril 2022** est approuvé à l'unanimité.

MISE EN PLACE DU SERVICE WIFI AU CAMPING MUNICIPAL (60-2022)

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2014 il avait été mis en place avec la société OSMOZIS, l'accès WIFI pour les usagers du camping municipal. La vente de forfaits devait permettre de rembourser tous les coûts, sur cinq ans le budget s'élève à 17 217,35€. Il s'avère que ce service payant pour les clients du camping le rend peu attractif.

Dans ce contexte, la société Shop On You propose de mettre en place et raccorder quatre bornes WIFI pouvant supporter jusqu'à 150 utilisateurs simultanés. Ils réalisent une étude de couverture et de passage de câble réseau informatique, ainsi que la pose et le raccordement de prises informatiques pour la mise en conformité. Le montant de cette offre s'élève à 4 166,40€ TTC.

A cela s'ajoute un abonnement mensuel de 43,20€, à savoir 2 592€ sur cinq ans.

La dénonciation du contrat avec Osmozis entraîne le paiement du restant dû s'élevant à 2 523,30€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Accepte le devis de la société Shop On You dont le montant s'élève à 4 166,40€.
- Accepte l'abonnement mensuel à Shop On You de 43,20€.
- Accepte le montant du restant dû de 2 523,30€ à Osmozis.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau